Pour la
montagne
ANEM
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
www.anem.org
n°225 - mars 2012 - 5,50 €

DOSSIER

LA MONTAGNE OBJECTIF D'INTÉRÊT NATIONAL

● **Cure de jeunesse pour sept stations de montagne**

◄ **Premier essai transformé pour la réception satellite en montagne**

◄ **Entretien avec J.-P. Amoudry : « Affronter le défi de la diversité des usages »**

EDITO *Le renouveau pour la montagne*

DR

« Ce mois de mars, annonciateur du printemps, s'ouvre avec le traditionnel Salon de l'agriculture. Il célèbre aussi le 40e anniversaire de la loi pastorale qui fut à l'origine des groupements pastoraux et des associations foncières, lesquels demeurent encore aujourd'hui des outils adaptés à l'aménagement du territoire. Soulignons qu'elle fut à l'origine de la création des indemnités compensatoires de handicap naturel au niveau communautaire, pierre angulaire de l'actuelle politique de la montagne. Le colloque qui vient de lui être consacré montre à quel point elle a été essentielle pour maintenir notre montagne vivante. Le pastoralisme doit se construire un avenir européen.

Cet anniversaire intervient au lendemain du Conseil de la montagne qui nous a confortés sur deux points essentiels : d'une part, la politique de la montagne restera une politique de solidarité nationale défendue au niveau européen, notamment en matière d'aides agricoles, et d'autre part, le rapport sur le bilan des vingt-cinq ans de la loi Montagne sera repris par la commission permanente avec pour mission de l'enrichir, ce qui signifie que les montagnards reprennent la main sur le sujet.

Au moment où l'Association s'apprête à saisir les différents candidats à l'élection présidentielle pour connaître leur sentiment sur la « spécificité montagne », tout semble donc propice pour qu'enfin s'élabore un renouveau de la montagne, un projet qui encadre son avenir et lui restitue toute la place qui lui revient. »

Chantal Robin-Rodrigo, secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées

NUMÉRO **225**

3 : L'ESSENTIEL DE L'ACTUALITÉ
- *Le Parlement apporte des assouplissements à l'intercommunalité*
- *Le nouveau code forestier bientôt opérationnel*
- *L'ANMSCCT en congrès à Paris*

4 : VIE DE L'ANEM
- *Comité directeur*
- *La secrétaire générale décide de ne pas se représenter*
- *L'élu du mois : Jean-Baptiste Zambelli*

5 : L'ENTRETIEN
- *Jean-Paul Amoudry : « La montagne doit faire face au défi du multi-usage »*

11 : ÉNERGIE
- *L'Etat lance une concertation pour le renouvellement des concessions hydrauliques*

12 : FINANCES LOCALES
- *Ordre du jour chargé pour le comité des finances locales*

13 : EUROPE
- *La PAC a 50 ans*
- *Vers un renforcement des normes de la qualité de l'eau*
- *Moderniser le contrôle des aides d'Etat*
- *Le changement climatique, une entrave à la cohésion territoriale ?*

14 : ENVIRONNEMENT
- *Premier essai transformé pour le satellite en montagne*

15 : TOURISME
- *Cure de jeunesse pour les stations de montagne*

A LA UNE : Le Conseil national de la montagne (CNM) du 31 janvier a tenu sa réunion au ministère de l'Agriculture. A cette occasion, le député de la Haute-Savoie, Martial Saddier (à gauche), a présenté le résultat de deux ans de travaux de la commission permanente qu'il préside. La secrétaire générale, Chantal Robin-Rodrigo (au centre), siège au Conseil en tant que membre de la délégation de l'Assemblée nationale, tandis que Vincent Descœur (à droite) y représente l'ANEM.
Photo : ANEM

PAGE 6 : L'ACTU DES MASSIFS

7. DOSSIER
Le Conseil national de la montagne enfin réuni

D'un Conseil national de la montagne à l'autre • ***Les montagnards veulent passer des engagements à la réalité*** • L'ANEM met l'accent sur trois propositions • Questions à Bruno Le Maire • ***Les seize propositions retenues*** • Tribune libre à Martial Saddier • ***L'intervention de Vincent Descœur et de Chantal Robin-Rodrigo*** • Les nominations au Conseil national de la montagne • ***Un meilleur traitement pour les « saisonniers météores ».***

PLM

Retrouvez sur le site www.anem.org dans la rubrique archives, les numéros précédents depuis février 2003 (sauf les trois derniers), ainsi que des informations complémentaires signalées dans la revue par ce symbole :

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne, 7, rue de Bourgogne, 75007 Paris.
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication, directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Legardeur
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maitre (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé, 75018 Paris.
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 600 exemplaires.
Dépôt légal : mars 2012

Le précédent numéro (n° 224) a été tiré à 10 600 exemplaires et non à 7600 comme indiqué par erreur.

DR

Le Parlement apporte des assouplissements à l'intercommunalité

La proposition de loi Pélissard visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale a été adoptée définitivement le 20 février. Ce texte avait pour objectif premier de restaurer le pouvoir d'amendement de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) dans les trente-trois départements qui sont encore dépourvus de schéma de coopération intercommunale.

Concrètement, l'article 1er prévoit qu'à défaut de schéma, le préfet définit par arrêté, avant le 31 décembre, et après avis de la CDCI, tout projet de périmètre d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. La CDCI dispose d'une période de trois mois à compter de sa saisine pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable. L'arrêté intègre les propositions de modification du périmètre adoptées par la CDCI à la majorité des deux tiers de ses membres.

Succédant à l'article 2 organisant la procédure de révision des schémas, l'article 3 autorise la possibilité de recréer des syndicats intercommunaux scolaires ou d'action sociale, lorsque les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ne prennent pas en charge ces compétences. Souvent, quand il y a fusion d'intercommunalités, certaines compétences ne sont pas reprises par l'intercommunalité nouvelle et les compétences sont rendues théoriquement aux communes. Or il est en général plus efficace de les exercer collectivement dans le cadre d'un syndicat, car cela permet de mieux maîtriser la dépense publique.

La modification des règles de composition des conseils intercommunaux repoussée au-delà des élections municipales de 2014.

L'article 4 repousse au-delà des élections municipales de 2014 une modification des règles de composition des conseils intercommunaux. Une remise en cause de ces instances communautaires n'aurait pas été opportune au regard des efforts déployés pour aboutir à des fusions ou extensions de périmètres des intercommunalités.

L'article 5 introduit des exceptions au principe de continuité territoriale au profit des communes enclavées dans un département différent. Concrètement, une commune enclavée dans un autre département que celui auquel elle est administrativement rattachée peut appartenir à une intercommunalité dont le siège est fixé dans son département de rattachement. Compte tenu du large consensus sur les dispositions de ce texte, il a été adopté par le Sénat en termes identiques le 20 février, ce qui rend son adoption définitive.

LE NOUVEAU CODE FORESTIER BIENTÔT OPÉRATIONNEL

Prévue par la loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010, la nouvelle codification du droit forestier vient d'être réalisée, pour sa partie législative, par une ordonnance parue le 26 janvier. Toutefois, elle n'entrera en vigueur que lorsque celle codifiant la partie réglementaire sera à son tour publiée, probablement dans le semestre en cours. Réorganisant les articles selon un plan qui suit les différents régimes de propriété forestière, cette nouvelle codification, tout en opérant à droit constant, simplifie et modernise nombre d'anciennes règles telles que celles concernant l'affouage.

Elle introduit cependant deux innovations particulièrement notables. La première concerne la redéfinition élargie de la notion d'infraction forestière, qui incorpore certaines infractions extérieures au code lui-même, « lorsqu'elles sont commises dans les bois et forêts, en matière de dépôts d'ordures ou de déchets, de stationnement de certaines catégories de véhicules ainsi que les contraventions aux arrêtés de police municipale destinés à prévenir les incendies, les éboulements ou la divagation des animaux dangereux ».

Servitude de voirie et débroussaillement font leur entrée dans le code forestier.

Cynoclub - Fotolia.com

La seconde nouveauté porte sur la lutte contre les incendies de forêt, en y intégrant les servitudes de voirie et les obligations de débroussaillement communes aux territoires classés « à risque d'incendie » par l'autorité administrative, et aux six régions et deux départements du Sud-Est et du Sud-Ouest.

L'ANMSCCT EN CONGRÈS À PARIS

L'Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques (ANMSCCT) a tenu son congrès le 8 février à Paris avec pour thème : « Communes touristiques, stations classées ; une identité à construire, une dynamique à lancer ».

La matinée a été consacrée aux enjeux financiers des communes touristiques avec les interventions d'Eric Jalon, directeur général des Collectivités locales, et de Gilles Carrez, rapporteur général du budget à l'Assemblée et président du Comité des finances locales. Les enjeux de communication ont également été débattus en abordant la notion d'excellence pour le classement des stations et le rôle joué par l'office de tourisme du futur. L'après-midi, une étude de cas concrets a été proposée, entre autres celui de l'approche globale avec le label « Famille Plus » développé par Daniel Fasquelle, député-maire du Touquet (Pas-de-Calais). Dans un message filmé diffusé aux congressistes, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, a insisté sur son attachement à des critères de classement adaptés aux spécificités du tourisme d'affaires et de découverte introduites récemment par la proposition de loi Warsmann. Il s'est aussi prononcé en faveur du report de l'échéance de la caducité de ces stations au 1er janvier 2014, à condition qu'elles se soient engagées dans le processus avant 2013. Le ministre est ensuite revenu sur des ajustements réglementaires de critères des dossiers de classement qui interviendront par voie d'arrêté en avril prochain (durée d'ouverture des offices de tourisme dans les petites stations et modification de la prise en compte des meublés dans le ratio des hébergements touristiques requis).

Plus d'info : http://www.communes-touristiques.net/

DR

L'assemblée générale de l'ANMSCCT se tenait à la Société nationale d'horticulture de France à Paris.

COMITÉ DIRECTEUR

En plein débat législatif

Le comité directeur a tenu le 9 février son ultime réunion de la législature, afin notamment de tirer les enseignements des résultats du Conseil national de la montagne (CNM) du 31 janvier. Les inquiétudes sur l'application de la circulaire sur l'école en montagne et sur le calendrier d'adoption des schémas départementaux de coopération intercommunale leur ont néanmoins ravi la vedette.

Les membres du comité directeur ont d'abord pris acte avec satisfaction des propos du ministre de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire, Bruno Le Maire, tenus devant le CNM confirmant, d'une part, l'« absolue nécessité » d'une politique nationale de la montagne et, d'autre part, la portée non conclusive du rapport sur le bilan des 25 ans de la loi montagne *(voir dossier pages 7 à 10)*. Les engagements pris lors du 27e congrès, à Bonneville, ont donc bien été tenus.

Certains inspecteurs d'académie refusent d'appliquer la circulaire sur l'école en montagne.

Hasard des agendas, la réunion du comité directeur se tenait en même temps qu'était débattue en séance la proposition de loi Pélissard relative à l'assouplissement des règles relatives à la refonte de la carte intercommunale. Ce fut l'occasion pour les élus d'échanger leurs expériences sur l'établissement des schémas départementaux et de constater les mêmes carences dans le fonctionnement des commissions départementales de la coopération intercommunale (CDCI) : une quasi-impossibilité de modifier les propositions préfectorales et une assiduité aux réunions qui s'amenuise au fur et à mesure que les périmètres sont arrêtés.

De même, la récente circulaire sur l'école en montagne *(voir «PLM» n° 224)* a fait l'objet de multiples témoignages alarmants selon lesquels certains inspecteurs d'académie l'ont ignorée délibérément. Le mois de février étant une période cruciale pour la fixation de la carte scolaire, il a été demandé aux membres du comité directeur de formaliser leurs témoignages pour que l'Association puisse saisir le ministre de l'Education nationale, Luc Chatel, de tous les cas de dysfonctionnement observés.

ANEM

Comme à chaque réunion, le président et la secrétaire générale ont présenté une vision partagée et solidaire des dossiers.

L'ÉLU DU MOIS

JEAN-BAPTISTE ZAMBELLI : UN PARTISAN DES TERRITOIRES VÉCUS

DR

Cadre bancaire de profession, Jean-Baptiste Zambelli est depuis 2001 maire de Belmont-Luthézieu, commune de l'Ain de 500 habitants, s'étageant entre 250 et 1100 mètres d'altitude. Il siège au conseil général en tant que vice-président de la commission des finances et de l'administration générale, où il s'investit particulièrement sur les dossiers de la fibre optique et du très haut débit. Président de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL) et membre du conseil d'administration de l'établissement public foncier de l'Ain, les questions relatives au logement le mobilisent. En octobre dernier, il a inauguré dans sa commune huit logements sociaux certifiés THPE(1). Jean-Baptiste Zambelli est également acteur de la transformation en 2010 du district rural du Valromey en communauté de communes, dont il est troisième vice-président. Celle-ci fédère seize communes pour 5000 habitants et présente une identité montagne marquée. Il défend actuellement, au sein du futur schéma départemental de coopération intercommunale, une extension modérée et réaliste du périmètre intercommunal, afin d'éviter une dilution au sein d'un territoire qui engloberait plus d'une cinquantaine de communes.

(1) Très haute performance énergétique.

La secrétaire générale décide de ne pas se représenter

Alors que le comité directeur du 9 février évoquait le renouvellement à prévoir au sein du collège des parlementaires suite aux élections sénatoriales de septembre 2011 et législatives de juin prochain, la secrétaire générale, Chantal Robin-Rodrigo, a annoncé à ses collègues, non sans émotion, que pour des raisons d'ordre personnel et familial, elle a pris la décision de ne pas représenter sa candidature au mandat de députée des Hautes-Pyrénées.

Cette situation inhabituelle pose la question de la présidence à laquelle devait accéder la secrétaire générale à l'occasion du prochain congrès. Chantal Robin-Rodrigo, que la rédaction de *PLM* tient à saluer pour son engagement sans faille envers l'ANEM et la cause montagnarde, devrait néanmoins assurer l'intérim jusqu'à ce que ses collègues désignent la personnalité qui succédera au président Vincent Descœur, dont le mandat s'achève en octobre.

Le mot de Chantal Robin-Rodrigo

« Après trois mandats et mûre réflexion, pour des raisons personnelles et familiales, j'ai décidé de ne pas me représenter aux élections législatives de juin.

De ce fait, je ne serai pas votre prochaine présidente de l'ANEM, et là est sans doute mon plus grand regret… Montagnarde je suis, montagnarde je reste, mais je sais déjà que celle qui, demain, reprendra le flambeau n'aura de cesse, avec l'équipe de collaborateurs dévoués et performants de notre association, de donner un nouveau souffle et une nouvelle dynamique à nos massifs. »

LES DATES

1er mars — 40e anniversaire de la loi sur le pastoralisme à l'Assemblée nationale

4 mars — Clôture du Salon international de l'agriculture

9 mars — Fin de la session extraordinaire du Parlement

15 mars — Comité de pilotage Orange pour la 8e édition de Paroles d'élus

22 mars — Comité de pilotage des Assises nationales des risques naturels

POPMAN - FOTOLIA.COM

Jean-Paul Amoudry :

« La montagne doit faire face au défi du multi-usage »

Jean-Paul Amoudry est sénateur de Haute-Savoie et conseiller général (canton de Thônes). Il est membre de la Commission des lois au Sénat, vice-président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et aussi président de la Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie (SEA 74). Pour *PLM*, Jean-Paul Amoudry souligne les bienfaits de la loi pastorale et trace quelques pistes pour le futur.

DR

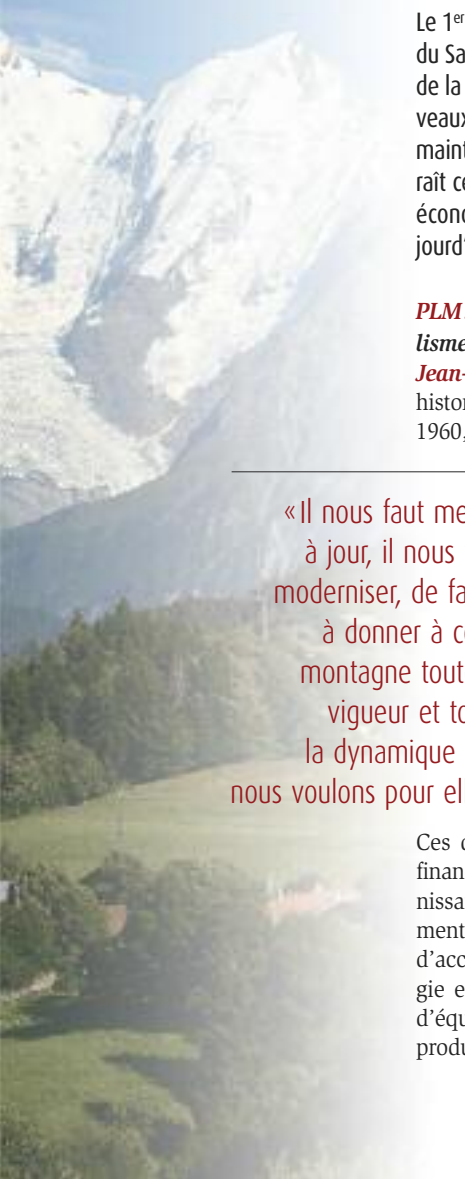

Le 1er mars, un colloque européen organisé dans le cadre du Salon de l'agriculture devait célébrer les quarante ans de la loi pastorale. Ce texte majeur, qui a donné de nouveaux outils juridiques aux acteurs locaux, a permis de maintenir les espaces pastoraux en exploitation. Il apparaît cependant nécessaire d'adapter le texte aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

PLM : Qu'est ce que cette loi a apporté au pastoralisme ?

Jean-Paul Amoudry : Elle a d'abord une importance historique majeure parce que, jusqu'à la fin des années 1960, nous étions dans une espèce de déprime collective. L'idée qui prévalait était que l'agriculture de montagne était définitivement fichue et qu'il n'y aurait plus désormais d'agriculture que dans les régions de plaine où cette pratique est plus facile.

La loi de 1972 a donc fait suite à une réaction des montagnards contre cette fatalité du déclin. Elle comporte la mise en place d'un certain nombre de dispositifs juridiques que l'on a appelés les conventions pluriannuelles de pâturage, les associations foncières pastorales, les groupements pastoraux, etc.

« Il nous faut mettre à jour, il nous faut moderniser, de façon à donner à cette montagne toute la vigueur et toute la dynamique que nous voulons pour elle. »

Ces dispositifs, qui ont été relayés par des moyens financiers, ont parfaitement rempli leur mission en réunissant propriétaires et exploitants afin que, collectivement, mutuellement, ils parviennent à créer des pistes d'accès, à amener l'eau potable, les dessertes en énergie et, en définitive, à résoudre tous les problèmes d'équipement minimum de façon à pouvoir réaliser la production fermière là ou elle se pratiquait.

PLM : Quarante années plus tard, quels sont les nouveaux besoins ?

J.-P. A. : Aujourd'hui la montagne est beaucoup plus largement parcourue ; non seulement par les agriculteurs et les bergers mais elle est le lieu de quantité d'activités touristiques et ludiques.

Nous devons faire face à ce défi du multi-usage. Il nous faut mettre à jour, il nous faut moderniser, de façon à donner à cette montagne toute la vigueur et toute la dynamique que nous voulons pour elle.

PLM : En pratique, que préconisez-vous ?

J.-P. A. : Il faut conforter l'activité agricole et, en même temps, défendre la biodiversité, préserver les activités légères de loisir, mieux protéger le bâti et bien d'autres choses encore. Les associations foncières pastorales doivent pouvoir passer de leur fonction première à une mission de mise en valeur territoriale et à un rôle de régulateur, d'aménageur de l'espace, avec l'appui et pour le compte des collectivités.

Nous devrons aussi donner un peu plus d'épaisseur aux groupements pastoraux. Il ne faut pas oublier non plus le statut de vacher et de berger en montagne, les mesures agro-environnementales de base sur les surfaces pastorales et celles qui sont ciblées sur des aspects écologiques ou de prévention des risques naturels, avalanche et incendie de forêt. Nous pensons qu'il y a là une mission qualitative de l'exploitant agricole qui mérite d'être prise en compte.

PLM : Comment s'inscrivent ces projets dans le paysage européen ?

J.-P. A. : Les résolutions et les décisions ne relèvent plus seulement de la politique nationale, et donc de la loi française, mais aussi des orientations européennes. De ce point de vue, nous avons un travail supplémentaire à accomplir pour ouvrir une ère nouvelle à la législation sur le pastoralisme.

CORSE : UN SITE INTERNET DÉDIÉ AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

L'objectif de ce site Internet innovant est d'inviter et d'aider les citoyens à adopter les bons gestes énergie, notamment en période de pointe du système électrique insulaire. Ce nouveau portail regroupe l'ensemble des aides économiques régionales développées par la collectivité territoriale de Corse (CTC), l'entreprise EDF et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ainsi que des informations sur le système électrique et les énergies renouvelables en Corse. Il comporte également un dispositif d'information et d'appel à la maîtrise de la consommation d'électricité : Jour'Éco. En s'inscrivant à Jour'Eco, tout citoyen volontaire accepte de recevoir ponctuellement par SMS et/ou par courrier électronique des alertes l'invitant à modérer sa consommation d'électricité lorsque l'équilibre énergétique est menacé. Les modalités d'inscription sont disponibles sur le site Internet.
Plus d'info : www.corse-energia.fr

ALPES : UNE STATION D'ESSENCE PUBLIQUE DANS LES ALPES

La communauté de communes des Entremonts en Chartreuse (CCEC) a mis en service, le 17 janvier, sa propre station-service automatique. Il existait jusqu'au 30 juin 2011 un unique poste de distribution d'essence à Saint-Pierre-d'Entremont, qui n'était pas conforme à la nouvelle réglementation imposant le doublement de l'épaisseur des cuves de stockage. N'ayant pas souhaité entreprendre ces travaux, son gérant a dû cesser son activité. Considérant que le fait de pouvoir disposer d'un point de carburant est un service public, la communauté de communes a décidé, dès 2008, de construire un nouvel équipement. L'aboutissement du projet a pris plus de deux ans du fait d'un problème d'acquisition et de maîtrise du foncier qui a contraint la commune de Saint-Pierre-d'Entremont à recourir à une déclaration d'utilité publique. Les habitants de la vallée ont ainsi subi une rupture de service pendant plusieurs mois. L'investissement a été réalisé avec l'aide financière de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes. La communauté de communes a par ailleurs signé une convention avec quatre fournisseurs fixant le prix de vente du carburant six centimes au-dessus du prix d'achat pour couvrir les frais, « équilibrer les comptes et maintenir des prix corrects ».
Plus d'info : www.saintpierredentremont.org/savoie/

PYRÉNÉES : DÉBUT DES TRAVAUX DE LA LIGNE À TRÈS HAUTE TENSION FRANCE-ESPAGNE

Le chantier colossal du tunnel qui accueillera la nouvelle ligne électrique franco-espagnole a été lancé dans les Pyrénées catalanes le 15 février. Cette ligne à très haute tension, en gestation depuis 1994, s'étendra sur 65 km de la Catalogne aux Pyrénées-Orientales. Outre le tunnel central de 8,5 km, elle comprendra des tranchées couvertes de part et d'autre, et des stations à ses deux extrémités. Un tunnelier long de 308 mètres a été assemblé, côté espagnol, et a commencé à creuser. Un deuxième, baptisé Canigou en hommage au sommet pyrénéen, sera installé sur le versant français cet été. Le tunnel devrait être achevé mi-2013 avec l'objectif d'une mise en service de la ligne avant la fin de l'année 2014. La construction de cette ligne va permettre de doubler la capacité d'interconnexion entre la France et l'Espagne, pour la porter de 1 400 à 2 800 mégawatts. Elle doit aussi accompagner le développement des énergies solaire et éolienne de part et d'autre des Pyrénées.
Plus d'info : www.inelfe.eu

MASSIF CENTRAL : Des pistes pour améliorer la filière bois

La mission d'audit sur la filière bois du Massif central entamée en 2010 a rendu ses conclusions le 7 février. Chargée de faire des propositions pour caractériser les essences de bois locales afin de mieux les valoriser, former les professionnels et organiser les débouchés, la mission qualifie son rapport de « rapport d'amorçage », laissant en suspens de nombreuses questions sur la mobilisation des bois, sur la scierie, sur l'aval, ou encore sur les capacités de recherche.
Pour y apporter des réponses, les rapporteurs misent sur la concertation qui devrait notamment s'entamer avec les prochains états généraux de la filière bois du Massif central (EGFB) le 26 juin.
Prenant acte d'une ressource abondante corrélée à la déprise agricole, la mission diagnostique quatre millions de mètres cubes de bois supplémentaires mobilisables chaque année, soit 30 à 50 % de la récolte totale commercialisée.
Tout en constatant de substantielles améliorations ces cinq dernières années s'agissant de la valorisation de la ressource, de la capacité de gouvernance ou d'initiative, elle déplore que la persistance des freins traditionnels, tels que le morcellement des parcelles, fragilise toujours les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) du secteur.
Plus d'info : www.agriculture.gouv.fr

ZEPHOBA/FOTOLIA.COM

JURA : LA CRÈME ET LE BEURRE DE BRESSE OBTIENNENT L'AOC

Les quelque quatre-vingts producteurs et les laitiers de la Bresse qui s'étaient engagés dans la démarche de labellisation depuis plus de dix ans ont obtenu, le 26 janvier, que l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) valide le cahier des charges de la crème et du beurre de Bresse en vue de leur prochaine reconnaissance en appellation d'origine contrôlée (AOC). Ils ont réussi à convaincre les acteurs locaux et nationaux et à démontrer les qualités spécifiques de ces deux produits liés au terroir de Bresse et aux modes de production et de transformation.
Ce sont ces critères spécifiques qui ont conduit à délimiter géographiquement cette appellation « Crème et beurre de Bresse » (elle recoupe à peu près celle du poulet de Bresse, soit 192 communes réparties sur les départements de l'Ain, du Jura et de la Saône-et-Loire).
Un cahier des charges draconien a été élaboré, auquel les producteurs et les laitiers devront se conformer, qui garantit la qualité des produits, le bien-être animal et le respect de l'environnement.
La nouvelle AOC entrera sur le marché au printemps, à la suite de la parution du décret ministériel.
Plus d'info : www.inao.gouv.fr

HLPHOTO/FOTOLIA.COM

VOSGES : UN COÛT MOINS SALÉ POUR LE DÉNEIGEMENT

Le nouveau dispositif de déneigement, inauguré par le conseil général à la fin de l'hiver dernier, a pu faire ses preuves en se confrontant, sur la durée, à des conditions climatiques hivernales rigoureuses. Cette méthode a pour but de mieux respecter l'environnement en maîtrisant l'épandage de sel, et de gagner un million d'euros sur un budget qui depuis dix ans dépasse cinq millions d'euros (5,75 l'an dernier). Elle consiste à assurer le salage et le déneigement des routes en fonction du degré de priorité que leur attribue une hiérarchisation des routes du département en quatre catégories distinctes (de N1 à N4). Seules les premières sont salées et déneigées au plus vite, les routes classées N2 ne l'étant que s'il y a de la circulation, ne bénéficient donc pas de salage nocturne préventif.
La Direction des routes du conseil général se déclare satisfaite en raison de retours négatifs « moins nombreux qu'elle ne l'aurait cru » et venant pour l'essentiel de non-Vosgiens, alors qu'aucune augmentation des accidents n'a été enregistrée.
Contact : Conseil général (Direction du développement des infrastructures de transport), tél. : 03 29 29 88 88

CNM : LA MONTAGNE OBJECTIF D'INTÉRÊT NATIONAL

Plus de deux ans après sa dernière tenue, le Conseil national de la montagne (CNM) s'est réuni le 31 janvier au ministère de l'Agriculture sous la présidence du ministre Bruno Le Maire, en présence du secrétaire d'Etat Frédéric Lefebvre et du ministre Thierry Mariani. Au cœur des débats, le rapport controversé sur le bilan de la loi Montagne et les propositions de la commission permanente parmi lesquelles la place de l'agriculture de montagne dans la PAC de l'après-2013, l'accès de tous les villages de montagne au très haut débit et l'adaptabilité des normes et des règles administratives.

REPÈRES

D'UN CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE À L'AUTRE

Lors de la précédente réunion du Conseil national de la montagne, le 3 novembre 2009, en parlant de « dresser le bilan de la loi Montagne vingt-cinq ans après, avancer des propositions sur la gouvernance des territoires, articuler les impératifs de l'agriculture, du tourisme et des services au public », le Premier ministre traçait un canevas pour les travaux à venir de la commission permanente.
Le débat sur la réforme des collectivités territoriales était alors au cœur de l'actualité. Le rapport sur le bilan de la loi Montagne, remis au Premier ministre moins d'un an plus tard, en octobre 2010, a été présenté à la commission permanente à la demande de cette dernière... en juin 2011.
Par ailleurs, à la même date, celle-ci validait les conclusions de ses cinq groupes de travail[1]. Ce dispositif a permis en l'espace de dix-huit réunions de proposer quelque soixante-douze mesures dont seize ont été particulièrement mises en avant lors de la réunion du 31 janvier.
La commission permanente a également fait preuve d'initiative en demandant à être consultée sur un projet de décret (celui du 29 décembre 2011 sur les études d'impact) et à adopter à l'unanimité un avis à son sujet.
En remplissant le mandat qui lui était confié et en le dépassant, la commission a démontré son aptitude à prendre position et à proposer.
Une dynamique qui aurait bien besoin du relais de l'annualité des réunions du CNM que prévoit la loi.

(1) Leur objet portait sur les thèmes suivants : devenir des stations de moyenne montagne, agriculture et forêt, politiques européennes, services à la population et innovation, gestion durable des territoires et gouvernance.

Les montagnards veulent passer des engagements à la réalité

Lors du dernier congrès de l'ANEM, à Bonneville, Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, avait assuré qu'il n'était pas question de diluer l'identité de la montagne dans une notion beaucoup plus vaste de ruralité. Le 31 janvier, pour le retour du Conseil national de la montagne sur le devant de la scène, le ministre a surenchéri en réaffirmant l'impérieuse nécessité « de ne pas régionaliser mais d'avoir une politique nationale de la montagne ».

Ce qui se conçoit bien s'exprime clairement. En confirmant devant le CNM l'abandon, sous sa forme actuelle, du rapport censé dresser le bilan des vingt-cinq ans de la loi Montagne, Bruno Le Maire – qui présidait la séance par délégation de François Fillon – n'a pas fait que déminer le terrain. Il a rassuré les représentants de la montagne en recentrant la réunion sur une donnée essentielle : l'engagement du gouvernement à mener une politique coordonnée en faveur de la montagne.

Dans cet esprit, le ministre s'est une nouvelle fois prononcé en faveur d'une véritable politique européenne de la montagne qui trouve sa place, notamment dans le cadre de la future politique agricole commune (PAC).

Une proposition de la Commission européenne n'a toutefois pas échappé aux représentants du secteur agricole : celle visant à permettre à chaque Etat membre de choisir un certain nombre de sous-programmes, notamment pour les territoires en difficulté. Il a donc été demandé que la France choisisse un sous-programme « montagne » afin que l'agriculture en montagne, « socle de l'économie montagnarde », puisse solliciter des fonds structurels européens. En réponse, Bruno Le Maire a, prudemment, estimé que l'idée mérite d'être examinée mais qu'elle doit, au cas où elle serait retenue, s'insérer dans la négociation globale de la PAC.

Autre sujet que chacun s'accorde à placer au rang des priorités : l'accès au très haut débit. « Sinon, c'est la mort de la montagne », n'hésitent pas à prédire certains. « L'accès de tous les villages de montagne au très haut débit (THD) est indispensable », en a d'ailleurs presque convenu le ministre. La Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR) a été chargée d'une étude dans ce sens et le ministre a promis « une couverture totale dans les dix ans ». C'est long, il faut reconnaître qu'il est des délais quasiment incompressibles.

> L'accès de tous les villages de montagne au très haut débit est indispensable.

En revanche, lorsque les représentants de la montagne dénoncent une multiplication des normes et des règles administratives européennes – mais pas seulement –, qui pénalisent les initiatives locales, le ministre ne temporise pas. « Pour la montagne, acquiesce-t-il, cela conduit à des aberrations. » Un

L'ANEM MET L'ACCENT SUR TROIS PROPOSITIONS

Le comité directeur de l'Association a salué le travail de deux ans effectué par la commission permanente du CNM, sous la présidence de Martial Saddier, et relevé que sur les seize propositions *(lire page suivante)* qui ont été validées, trois concernent plus directement la politique de montagne : *primo*, le renforcement de la mission de la DATAR en tant qu'observatoire de la montagne, en collectant notamment, d'ici l'été, des données sur l'économie des stations, l'accès aux soins et le développement du très haut débit ; *secundo*, la pérennisation du groupe de travail sur les politiques européennes afin d'alimenter la négociation sur les futurs programmes européens ; et, *tertio*, une approche nouvelle de l'emploi saisonnier à travers le développement de l'Observatoire de la saisonnalité, ainsi que la promotion en faveur du développement des maisons des saisonniers et la mise en place d'une coordination interministérielle emploi-tourisme-aménagement du territoire sur le sujet.

Cheik Saidou / Min.Agri.Fr

TROIS MINISTRES AU CNM

Aux côtés de Bruno Le Maire, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire, étaient présents Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation, et Thierry Mariani, secrétaire d'Etat aux Transports.

QUESTIONS À BRUNO LE MAIRE,

ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire

CHEIK SAIDOU / MIN.AGRI.FR

« Les territoires de montagne sont des territoires de vie durables »

Au dernier congrès de l'Association, Bruno Le Maire s'est montré très impliqué dans la défense des intérêts de la montagne. Devant le CNM, le ministre a renouvelé ses engagements, insistant notamment sur l'importance de crédits spécifiques pour l'agriculture de montagne et la nécessité de permettre rapidement l'accès au très haut débit à tous les villages de montagne.

PLM : Partagez-vous la conviction que si la spécificité montagne n'est pas reconnue, il n'y aura plus d'agriculture en montagne ?

Bruno Le Maire : On ne me prendra pas en défaut sur la défense de la spécificité montagne. Je vous rappelle que je me suis mobilisé pour préserver le montant des enveloppes budgétaires, ce qui n'était pas gagné au regard des premières propositions de la Commission européenne, laquelle avait la tentation de réduire le budget de l'agriculture d'environ 40 %, au bénéfice d'autres politiques communautaires. Donc, faites-moi confiance. Je me battrai pour convaincre nos partenaires européens que les zones de montagne doivent bien être reconnues dans la future PAC, qu'il leur faut des crédits spécifiques. Et je ne céderai pas.

PLM : Autre sujet qui retient toute l'attention des montagnards : l'accès au très haut débit. Comment avance ce dossier ?

B.L.M. : L'accès de tous les villages de montagne au très haut débit (THD) est indispensable. En conséquence de quoi je défends l'idée d'un accès prioritaire à l'ensemble du monde rural, et donc de la montagne, à ces nouvelles technologies. J'irai même jusqu'à dire que la France doit être un modèle dans le genre. Je demande donc à la DATAR de lancer une étude sur les spécificités montagne de l'accès au THD pour identifier les meilleures solutions techniques au moindre coût. Je veux que d'ici dix ans toute la montagne soit connectée. C'est un engagement sur la durée et c'est un choix politique très lourd mais cela signifie aussi que les territoires de montagne sont des territoires de vie durables.

assouplissement permettrait, par exemple, l'accessibilité des personnes handicapées et des mineurs dans les refuges.

Parmi les autres propositions validées qui méritent particulièrement de ne pas être mises sous le boisseau : la promotion des maisons des saisonniers et la création d'un comité de coordination interministériel sur la saisonnalité et la pluriactivité en territoire de montagne *(lire page suivante)*. Le Conseil national de la montagne ne s'est pas séparé sur des promesses. La commission permanente veillera à leur suivi.

Les seize propositions retenues

A l'issue du Conseil national de la montagne du 3 novembre 2009, la commission permanente avait mis en place cinq groupes de travail chargés d'élaborer des propositions visant à répondre aux défis auxquels la montagne est confrontée. Sur une soixantaine de propositions, seize ont été sélectionnées et validées par le CNM du 31 janvier.

- **Accroître** le nombre de données sur les thématiques importantes pour les massifs, afin d'éclairer les choix des politiques publiques.
- **Mettre en place** un groupe qui suivra la préparation de la prochaine génération de programmes communautaires et soutenir l'initiative de l'intergroupe du Parlement européen concernant la politique de cohésion et la politique agricole commune.
- **Mettre en place** une commission départementale des saisonniers et pluriactifs ainsi qu'un observatoire national des saisonniers et prendre en compte leur cas particulier dans le droit du travail.
- **Réaliser** une typologie des stations de montagne, avec les mêmes indicateurs dans tous les massifs, pour permettre la mise en œuvre de politiques publiques adaptées à chaque situation.
- **Aider** au développement et à la mutualisation d'ingénierie pour conduire une réflexion sur la gouvernance territoriale à une échelle pertinente de développement.
- **Favoriser** la mise en location des biens immobiliers de loisir des stations de montagne existants
- **Améliorer** l'attractivité des territoires de montagne en présentant l'image d'une montagne accessible, notamment grâce à un partenariat avec les chaînes de télévision.
- **Favoriser** l'accès au haut et très haut débit en combinant les différentes technologies disponibles.
- **Favoriser** l'approvisionnement des commerces et en particulier des pharmacies.
- **Mettre en place** une typologie des territoires de montagne pour obtenir un service optimum de santé adapté aux différents massifs.
- **Poursuivre** les travaux du comité opérationnel trame verte et bleue issu du Grenelle de l'environnement et proposer des modalités de financement de la trame verte et bleue.
- **Encourager** la réalisation de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans les zones de montagne prenant en compte la problématique « neige de culture ».
- **Assurer** la prise en compte de la dimension interrégionale massif dans les plans régionaux d'agriculture durable prévus au titre III de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche.
- **Faciliter** l'accès direct des producteurs aux commandes publiques et inciter la restauration collective à utiliser des productions commercialisées en circuit court.
- **Assurer** et soutenir la mobilisation des bois en zone de massif dans le cadre du renouvellement et du rajeunissement des peuplements forestiers de montagne.
- **Clarifier** la gouvernance et la coordination des politiques et des aides publiques concernant la montagne dans les massifs d'outre-mer.

TRIBUNE LIBRE À MARTIAL SADDIER,

président de la commission permanente du Conseil national de la montagne

CHEIK SAIDOU / MIN.AGRI.FR

« Ce service que l'on rend à la nation, il faut le rémunérer »

Président de la Commission permanente du CNM, le député de Haute-Savoie, Martial Saddier, souhaite que la montagne puisse à l'avenir s'autosaisir des décrets, des circulaires et des textes de loi qui concernent la montagne. La prochaine réunion de la commission permanente aura lieu avant la fin de la législature.

« La montagne est indivisible mais les enjeux ne sont pas partout les mêmes. Il y a la montagne qui a du ski, la montagne qui n'en a pas. Il y a la montagne qui gagne des habitants, la montagne qui en perd. Il y a la montagne qui vit de l'agriculture et celle qui vit presque exclusivement du tourisme, etc. Devant la diversité des situations et dans un contexte où nous sommes de plus en minoritaires dans l'évolution urbaine de notre société et donc au Parlement et au Sénat, le plus important pour nous, me semble-t-il, est de savoir nous faire reconnaître et de ne pas nous laisser enfermer dans une réserve d'"Indiens". Nous sommes fiers et conscients d'être le grand réservoir en eau potable de notre pays, un des grands réservoirs en biodiversité, un superbe espace de liberté, et une terre d'accueil que l'on nous envie avec une multiplication de trames vertes et bleues, de corridors écologiques, et une identification Natura 2000. Mais on ne peut pas s'entendre dire "préservez, préservez" et, quand on rappelle que la préservation a un coût, s'entendre répondre: "Vous n'allez pas vous plaindre! Vous avez un territoire merveilleux, c'est déjà beaucoup." Ce service, que l'on rend à la nation au titre de la qualité environnementale, il faut le rémunérer.
Pas pour nous enrichir, nous sommes des gens responsables. Mais pour garantir à notre montagne un avenir où il y aura des populations permanentes et afin qu'elle reste l'un des grands ambassadeurs de la France. Ce doit être un combat important de demain, le grand combat de la commission permanente du Conseil national de la montagne. »

L'intervention de Vincent Descœur et de Chantal Robin-Rodrigo

Lors du Conseil national de la montagne, pour ouvrir le débat, l'Association a été la première à prendre la parole après le ministre de l'Agriculture. C'est également elle qui l'a clos.

Le président Vincent Descœur a tout d'abord remercié le ministre d'avoir tenu l'engagement pris au congrès de Bonneville de réunir le CNM. Puis il a aussitôt rappelé que l'Association ne partageait pas le diagnostic des inspecteurs de l'Administration sur le bilan de la loi Montagne, en précisant qu'elle avait pour priorité de repousser le spectre de la dilution de la spécificité montagne dans le rural.

l'ANEM ne partage pas le diagnostic présenté sur le bilan de la loi Montagne.

Il s'est ainsi déclaré inquiet d'un possible effet de démantèlement des massifs dans l'hypothèse d'un renforcement du rôle des régions dans leur gestion. Il a néanmoins proposé, en dépit de l'avis négatif déclaré de l'Association sur le rapport relatif au bilan de la loi Montagne que celui-ci serve de base à la poursuite de la réflexion par la commission permanente en vue d'une véritable refondation de la politique de la montagne, de même qu'il a plaidé en faveur de prérogatives accrues du CNM, afin notamment d'assurer un rythme plus fréquent et régulier à ses réunions.
Reprenant la parole à l'issue du tour de table, la secrétaire générale, Chantal Robin-Rodrigo, s'est félicitée des propos du ministre de l'Agriculture, Bruno Le Maire, confortant l'unité de la politique de la montagne en tant qu'objet légitime de la solidarité nationale, aux fins d'aménagement du territoire. Elle a rappelé que cela signifiait à ses yeux l'attachement de cette politique à la priorité en matière de services publics: accessibilité aux offres de santé, éducation (saluant au passage la récente signature d'une circulaire sur l'école en montagne), ou déploiement du très haut débit.

ANEM

LES NOMINATIONS AU CONSEIL NATIONAL DE LA MONTAGNE

A l'occasion du CNM du 31 janvier, l'arrivée de plusieurs membres a été notifiée au titre du renouvellement:
- Association nationale des élus de la montagne: **Vincent Descœur**
- Comité du massif des Alpes: **Claude Comet**
- Comité du massif vosgien: **Jean-Marie Muller** et **Michaël Weber**
- Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat: **Francis Mathieu**
- Conseil supérieur des sports de montagne: **Bruno Béthune**
- Fédération française d'économie montagnarde: **Daniel Prieur**
- Syndicat national des téléphériques de France: **Pierre Lestas**
- Fédération nationale des syndicats agricoles: **Joseph Favre**
- Jeunes agriculteurs: **François Thabuis**
- Fédération des entreprises publiques locales: **Michel Pélieu**

UN MEILLEUR TRAITEMENT POUR LES « SAISONNIERS MÉTÉORES »

La situation des « saisonniers météores »(1) est très préoccupante. Non seulement leurs contrats de travail, dans le commerce, la restauration ou l'hôtellerie, sont de courte durée, mais ils rencontrent de gros problèmes de logement.
« Une partie d'entre eux doit vivre, par grand froid, dans de vieux camions ou des caravanes très anciennes », dénonce Jean-Claude Eyraud, secrétaire général départemental de la Confédération générale du travail (CGT) des Hautes-Alpes et membre du Conseil national de la montagne.
« En outre, la plupart de ces saisonniers sont embauchés sans visite médicale préalable et sont contraints de faire des heures supplémentaires non payées. » Le CNM a retenu plusieurs propositions, comme la mise en place d'une coordination interministérielle emploi-tourisme-aménagement du territoire, la création d'un observatoire de la saisonnalité et la multiplication des maisons de saisonniers. « Les organisations syndicales seront particulièrement vigilantes sur l'application de ces mesures », a garanti Jean-Claude Eyraud.

(1) Saisonniers de passage ne souhaitant pas (ou ne pouvant pas) revenir travailler au même endroit d'une année à l'autre.

L'Etat lance une concertation pour le renouvellement des concessions hydrauliques

LA SÉLECTION DES CABINETS CONSEILS

Dans sa seconde lettre d'information le ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a annoncé que le recrutement des quatre cabinets de conseil en matière juridique, technique, financière et d'ordonnancement qui l'accompagneront lors du lancement des procédures, était en cours de finalisation. Cela devrait permettre de voir arriver, dès la fin du trimestre, les premières propositions de calendrier et de structure des appels d'offres.

Si le lancement des premiers appels d'offres pour le renouvellement des concessions hydrauliques a pris du retard (initialement annoncé pour fin 2010 puis fin 2011), le ministère de l'Ecologie vient de publier une deuxième lettre d'information sur le renouvellement des concessions hydroélectriques dans laquelle il précise que le premier appel d'offres concernant la concession de Lac Mort, en Isère, paraîtra au troisième trimestre. Par ailleurs, des colloques ont permis à plusieurs énergéticiens de se déclarer candidats potentiels. Une occasion de faire le point sur cette procédure.

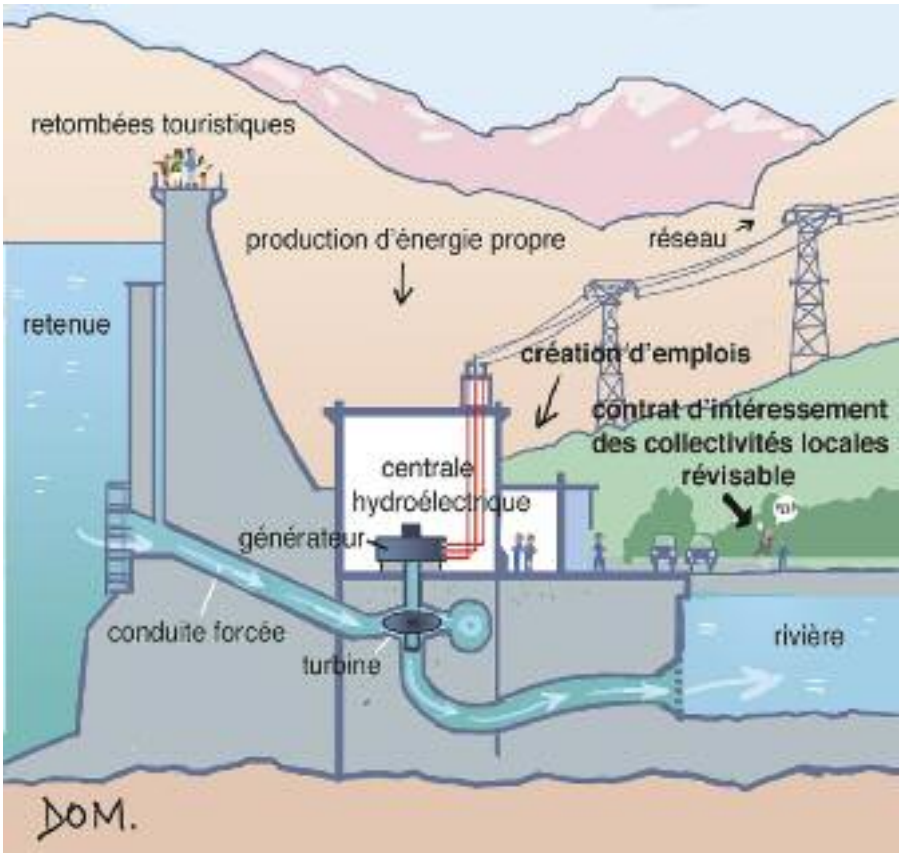

Lors de deux colloques organisés respectivement par François-Michel Gonnot, député de l'Oise, le 17 janvier : « Le bouquet énergétique dans tous ses états », puis par François Brottes, député de l'Isère et ancien président de l'ANEM, le 9 février : « L'hydroélectricité en France : vers un renouveau ? », les candidats à la reprise étaient massivement présents pour faire connaître leur groupe, leur position et démontrer leur volonté de s'ancrer dans le tissu local.

L'hydroélectricité doit être pensée et gérée avec les élus de montagne.

A ce jour, les candidats connus sont : GDF Suez, EDF, Alpiq, Fortum, Direct Energie, ENEL France, Statkraft, BKW International et Négoce, de même que E.ON France et Vattenfall France qui ont mis en place des unions avec des acteurs français. Les groupes industriels Rhodia, Arcelor Mittal, SNCF et Vattenfall sont ainsi réunis autour d'un consortium baptisé Force Hydro, tandis qu'E.ON est partenaire avec un groupe de huit distributeurs locaux d'énergie nommé « Hydrocop Concessions ».

Face à ces candidats, le ministère chargé de l'Ecologie a décidé d'organiser, le 21 février, une demi-journée de concertation avec les candidats potentiels afin de faire le point sur les questions et les préoccupations de ces derniers. Une autre réunion est prévue au cours du deuxième trimestre.

L'hydroélectricité doit être pensée et gérée au travers d'un véritable contrat de vallée avec les élus de montagne et tous les acteurs locaux. A cette fin, le ministère a désigné les préfets pour coordonner localement l'action de l'Etat dans la procédure de renouvellement des concessions. En particulier, il leur revient d'organiser l'écoute et le recueil des attentes des acteurs de l'eau concernés par la gestion des ouvrages hydroélectriques concédés.

Cette écoute, dite Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (GEDRE), a été engagée dans toutes les vallées, sous la coordination des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), avec la mise en place d'un questionnaire afin de recenser les attentes de tous les usagers de la ressource hydraulique.

Il est important que les concessionnaires apportent une véritable plus-value au territoire.

Il est important que les concessionnaires et la population locale nouent des partenariats en matière de tourisme, d'usages agricoles, de développement économique, etc., et qu'ils apportent une véritable plus-value au territoire, notamment en privilégiant ou en développant l'emploi local.

A ce titre, la démarche GEDRE offre un délai supplémentaire à l'Etat et le retard pris par le calendrier permet aux candidats d'intégrer en amont de leur offre les attentes des parties locales.

REPÈRES

LES DONNÉES DU CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

En application d'une directive européenne, le Grenelle de l'environnement impose d'atteindre à l'horizon 2020 au moins 23 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie électrique finale.

- EDF est le principal exploitant avec 83 % des concessions, les autres étant attribuées à la Compagnie nationale du Rhône (CNR) et à la Société hydroélectrique du Midi (SHEM), toutes deux filiales du groupe GDF Suez.
- A partir de 2015, l'ouverture à la concurrence des ouvrages hydrauliques devrait être effective avec le renouvellement de quarante-neuf concessions, représentant une puissance totale de 5300 mégawatts et 20 % des installations hydroélectriques.

Ordre du jour chargé pour le comité des finances locales

A l'ordre du jour de la séance du 7 février du comité des finances locales (CFL), figurait la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF), la répartition pour 2012 du produit des amendes forfaitaires de police de 2011 et divers projets de décret.

DGF 2012 : une enveloppe de 41,379 milliards d'euros

Le comité des finances locales a pris acte des mesures issues de la loi de finances pour 2012 et de la répartition de la DGF entre les différents niveaux de collectivités, dont l'enveloppe globale est fixée à 41,379 milliards d'euros. Le gel en valeur des concours de l'Etat versés aux collectivités limite, comme l'an dernier, les marges de manœuvre du CFL, qui a notamment fait progresser de 10 millions d'euros la dotation nationale de péréquation, ainsi portée à 766,4 millions d'euros en 2012.

Les élus ne sont pas allés au-delà de l'augmentation de 4,6 % prévue en loi de finances concernant la dotation de solidarité rurale (+ 39 millions d'euros) et la dotation de solidarité urbaine (+ 60 millions d'euros).

Ils ont favorisé le recours, dans des proportions identiques, au complément de garantie de la part forfaitaire des communes et à la compensation de la part salaire de la taxe professionnelle pour trouver, dans l'enveloppe des 23,6 milliards d'euros de DGF des communes, les 175 millions d'euros nécessaires pour financer la progression de la péréquation, la hausse de la population et l'intercommunalité.

Concernant les départements, le CFL a augmenté de 10 millions d'euros la péréquation (1,402 milliard d'euros) en écrêtant le complément de garantie de quarante-six départements, de même que l'augmentation de la population.

FPIC : les modalités du calcul approuvées

Le CFL a approuvé, après modification, le projet de texte sur le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui apporte des précisions sur les modalités de calcul du coefficient « logarithmique » utilisé pour calculer la dotation par habitant et éviter les effets de seuil liés aux strates de population.

Ce décret aligne également les modalités de calcul du prélèvement entre un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et ses communes membres avec celles du reversement. Eric Jalon, directeur général des collectivités locales, a indiqué que les EPCI et les communes membres seront informés des montants dus ou à percevoir au titre du fonds dans le courant du mois de mars, avec une notification des contributions ou attributions en avril, selon le régime de droit commun.

Pour les EPCI qui décideront de modifier les règles de répartition entre intercommunalité et communes ou entre communes (à la majorité qualifiée ou à l'unanimité comme prévu par la loi de finances pour 2012), la notification définitive devrait intervenir en août.

LES AUTRES MESURES

- Le CFL a approuvé la répartition pour 2011 des 586,2 millions d'euros de produit des amendes de police en matière de circulation routière.
- Il a également examiné six projets de décrets et donné un avis favorable au projet de décret relatif à la mise en œuvre de réforme des collectivités territoriales qui encadre les interventions financières des collectivités territoriales.
- Le CFL a demandé une modification du projet de décret relatif à la compensation pour les communes et les groupements des pertes de ressources de contribution économique territoriale (CET) ou de ressources de redevance des mines.
- Il a aussi demandé que les communes éligibles remplissent deux conditions cumulatives : une baisse d'au moins 10 % du produit de cotisation foncière des entreprises (CFE) par rapport à l'année précédente et une perte cumulée de CFE et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) supérieure à 2 % des recettes fiscales.
- Trois autres textes concernaient les transports urbains : le premier prévoyant le passage de 35 à 135 euros du montant des contraventions applicables aux automobilistes garant leur véhicule sur une place de stationnement réservée aux transporteurs de fonds ; le deuxième texte dressant la liste des communes d'Ile-de-France où le taux de versement transport pourra être relevé de 1,4 % à 1,7 % ; le troisième texte rendant possible l'expérimentation sur des péages urbains.

LES CHIFFRES

ZOOM SUR LA DOTATION DE SOLIDARITÉ RURALE (DSR)

891,3 M€[1]

Y compris l'outre-mer
(+ 39 millions d'euros par rapport à 2011, soit 4,6 %)

+ 9,24 M€

Pour la fraction bourg-centre (+2,82 %)

+ 9,24 M€

Pour la fraction péréquation (+2,02 %)

+18,47 M€

Pour la fraction cible (+ 78,19 %)

(1) Million d'euros

Répartition de la DSR en 2012
en millions d'euros hors outre-mer

LA PAC A 50 ANS

La Commission européenne vient de lancer une campagne de communication qui s'échelonnera sur une année, pour célébrer les 50 ans de la politique agricole commune (PAC). Des événements dans les Etats membres fondateurs de l'Union européenne seront également organisés.
Plus d'info sur : http://ec.europa.eu/agriculture/50-years-of-cap/index_fr.htm

VERS UN RENFORCEMENT DES NORMES DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Le 31 janvier, la Commission européenne a publié une proposition d'actualisation de la directive-cadre sur la gestion de l'eau (2000/60/CE) et de la directive qui établit des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau (2008/105/CE).
La Commission propose ainsi d'ajouter quinze substances chimiques à la liste des polluants surveillés dans le cadre des contrôles de qualité des eaux de surface européennes. Autre proposition : l'amélioration des modalités de surveillance.

MODERNISER LE CONTRÔLE DES AIDES D'ÉTAT

Le commissaire en charge de la Concurrence, Joaquin Almunia, a affirmé, le 2 février, que la Commission européenne adoptera une communication avant l'été, qui identifiera les défis posés par le contrôle des aides d'Etat. Le document avancera une série de mesures pour moderniser et simplifier les règles afin de les rendre plus claires. Par ce biais, le commissaire a affirmé vouloir faciliter l'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises (PME) ou encore pour soutenir les secteurs les plus faibles par l'aide à la cohésion territoriale et la compensation pour les services publics rendus. Comme il l'avait fait lors de sa rencontre avec l'Association européenne des élus de montagne (AEM), Joaquin Almunia a affirmé vouloir dispenser un traitement plus simple aux cas ayant peu ou pas d'effet sur le commerce dans le marché unique.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, UNE ENTRAVE À LA COHÉSION TERRITORIALE ?

CYBRAIN/FOTOLIA.COM

Les responsables du programme ESPON (Observatoire de la cohésion et du développement territorial) viennent de publier une note établissant un rapport entre changement climatique et cohésion territoriale. Selon celle-ci, le changement climatique pourrait entraver la cohésion territoriale en creusant les inégalités socio-économiques entre Europe de l'Ouest, du Nord et du Sud. Seule manière d'y remédier : une plus grande intégration et coordination des politiques et des acteurs. La note insiste aussi sur l'importance de territorialiser les stratégies d'adaptation au changement climatique. Toujours d'après la même source, les territoires de montagne comptent parmi les plus vulnérables à cause de leur forte dépendance au tourisme d'été et d'hiver.

WONDERSIANO/FOTOLIA.COM

Quinze nouvelles substances chimiques devraient s'ajouter à la liste des polluants surveillés.

DR

De gauche à droite : Philippe Herscu et Yves Krattinger (ADF), le président Vincent Descœur, Michel Azibert (directeur délégué Eutelsat), Alexandra Pocholle (Eutelsat).

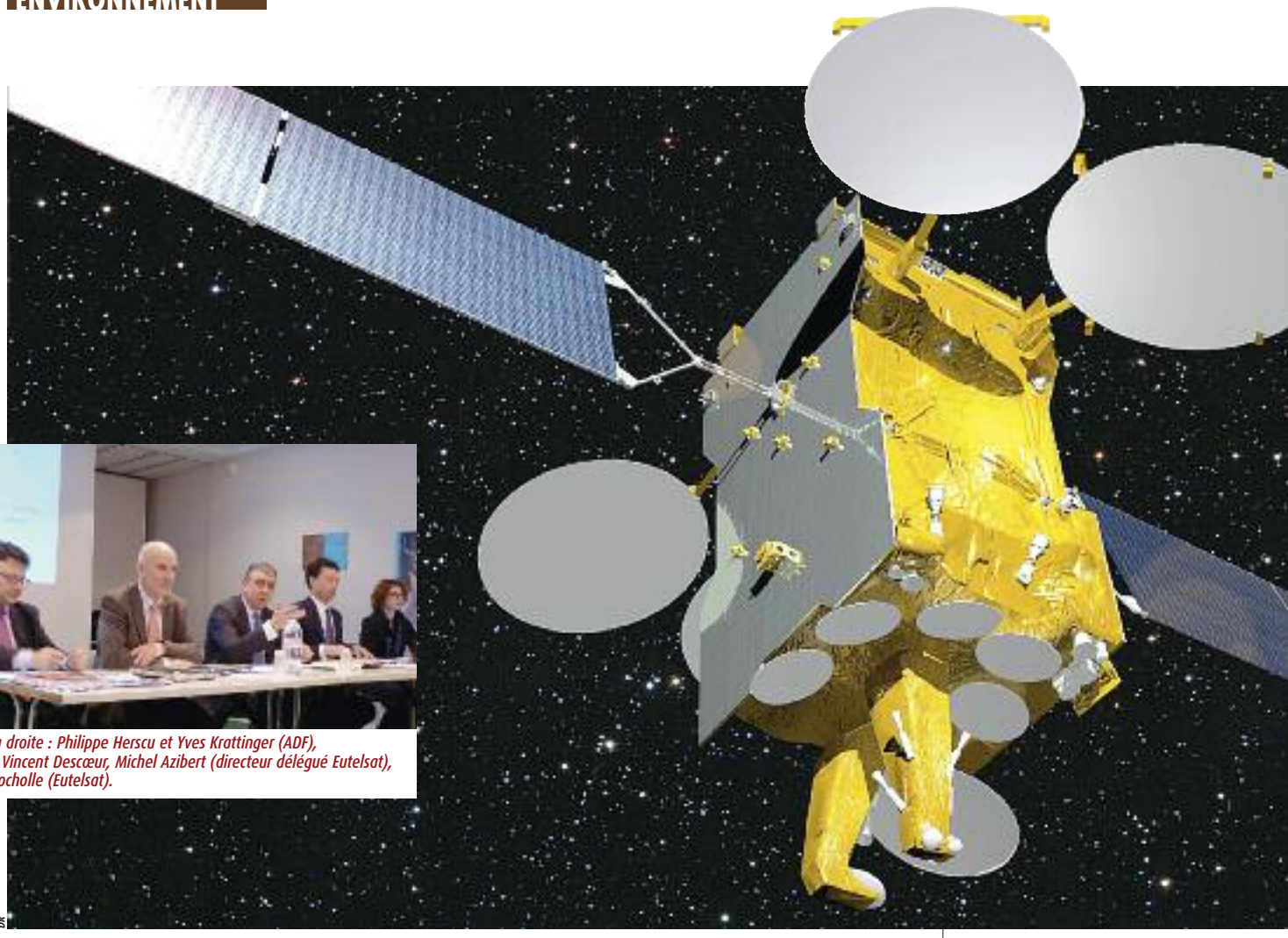

DR

Premier essai transformé pour le satellite en montagne

La seule solution actuelle pour vaincre les zones blanches.

L'Assemblée des départements de France (ADF), l'ANEM et Eutelsat ont présenté le 1er février, à l'occasion d'un séminaire ouvert à la presse, les résultats des démonstrations du service haut débit Tooway délivré par le satellite de nouvelle génération KA-SAT. Celles-ci ont été conduites depuis la fin septembre 2011 dans douze collectivités territoriales, dont neuf de montagne. Le bilan est positif puisque, dans 95 % des cas, les utilisateurs ont décidé de s'abonner à l'offre testée.

Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo, président et secrétaire de l'Association, ont rappelé qu'à l'origine de l'initiative il y a la volonté des élus, dans un souci de pragmatisme, d'explorer les pistes technologiques permettant d'assurer le développement des territoires les moins denses qui se préparent à une longue attente sur l'arrivée du très haut débit.

C'est dans le cadre du partenariat mené depuis plusieurs années avec Eutelsat que l'ANEM s'est engagée dans cette opération. Pour Michel Azibert, directeur général délégué d'Eutelsat, ces démonstrations ont justement donné la preuve par l'exemple que KA-SAT, le seul satellite capable d'apporter 10 Mbps (10 mégabits par seconde) à 300 000 foyers en France, sait répondre aux besoins, attentes et usages des foyers en zone blanche.

« La solution Tooway est devenue indispensable à la conduite des activités de mon refuge, ne serait-ce que pour la gestion des milliers de réservations que nous avons à faire chaque année », affirme Thomas Dulac, gérant du chalet des Cortalets, au pied du Canigou (Pyrénées-Orientales).

De même, « les habitants de ma commune qui ont participé au test sont très satisfaits du service d'Eutelsat, au point que le conseil municipal a voté une aide de 500 euros pour aider les foyers en zone blanche à s'équiper de la solution satellitaire », explique André Gaymard, maire de Comps-sur-Artuby (Var).

Explorer les pistes technologiques permettant d'assurer le développement des territoires les moins denses.

Mais le recours au satellite se justifie aussi dans les zones déjà bien desservies par les réseaux terrestres, en cas d'interruption de ces derniers. Gérard Baumel, maire de Céreste (Alpes-de-Haute-Provence) a ainsi souligné la fiabilité du service Tooway testé dans le cadre d'un exercice régional de simulation sismique, et tout l'intérêt de l'inclure dans les plans communaux de sauvegarde (PCS).

A l'heure où « l'élaboration des schémas directeurs confirme l'existence d'une fracture numérique plus étendue que prévue, la réussite de cette expérimentation montre que l'Internet haut débit par satellite est une solution de qualité », conclut Yves Krattinger, président de la commission technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'Assemblée des départements de France.

DR

Gérard Baumel, maire de Céreste (Alpes-de-Haute-Provence), lors d'un exercice régional de simulation sismique.

Cure de jeunesse pour les stations de montagne

Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions libérales et de la Consommation, a installé en février 2011 un groupe de travail relatif à la rénovation des hébergements touristiques, s'inscrivant dans le cadre de la loi du 2 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques.

A la suite de l'installation du groupe de travail relatif à la rénovation des hébergements touristiques, trois sous-groupes ont été créés :

- « Les outils juridiques pouvant être mis en œuvre en faveur de la rénovation des hébergements touristiques », mené par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) à laquelle est rattachée la sous-direction du tourisme.
- « Les facteurs clés de succès des démarches engagées », piloté par Atout France.
- « Les modèles économiques de la rénovation et les outils incitatifs », conduit par une filiale de la Caisse des dépôts, Services Conseil Expertises Territoires (SCET).

A l'issue des travaux, l'ANEM et les autres associations d'élus (l'ANEL[1], l'ANMSM[2] et l'ANMSCCT[3]), ont été sollicitées pour proposer une liste de communes intéressées par une étude d'impact ayant pour objectif de mesurer, auprès des acteurs de terrain (élus, opérateurs, professionnels, particuliers…), la faisabilité des mesures envisagées pour favoriser la (re)mise en marché des biens immobiliers sous-occupés (lits froids) : pertinence, coût, conditions de mise en œuvre, effets indésirables… L'étude se déroulera dans les stations volontaires au cours d'une journée complète.

Sept stations proposées pour expérimenter des outils de rénovation des hébergements touristiques.

A partir des propositions des associations d'élus, la DGCIS a sélectionné dix stations, sept en montagne, listées dans le tableau ci-dessous, et trois en littoral.

(1) Association nationale des élus du littoral.
(2) Association nationale des maires de stations de montagne.
(3) Association nationale des maires des stations classées et des communes touristiques

LES SEPT STATIONS DE MONTAGNE RETENUES

La Plagne (Savoie) • Pra-Loup (Alpes-de-Haute-Provence) • Venosc-Les 2 Alpes (Isère) • Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées) • Super-Besse (Puy-de-Dôme) • Super-Lioran (Cantal) • Valfréjus (Savoie)

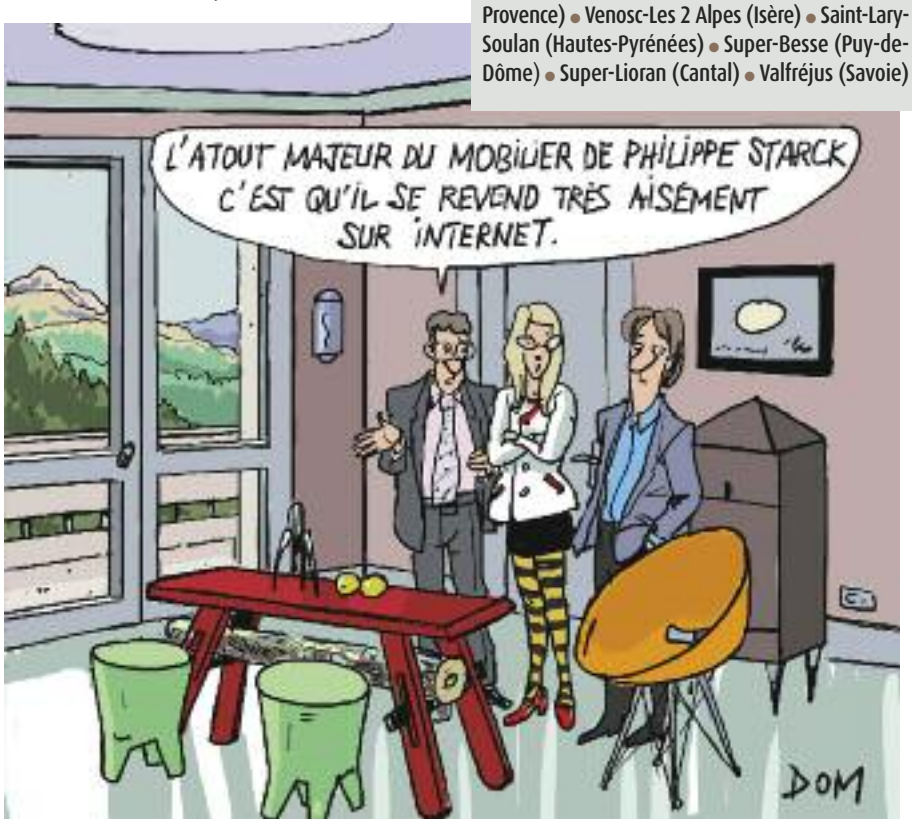

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COUVERTURE EN TÉLÉPHONIE MOBILE

Le ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, Eric Besson, a annoncé, mercredi 8 février, avoir lancé un groupe de travail consacré à la couverture mobile du territoire, avec l'objectif d'assurer à tous les Français l'accès aux réseaux numériques fixes et mobiles. Ce groupe réunit des parlementaires, les représentants des collectivités locales, les opérateurs de télécommunications, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et les différentes administrations concernées. Le ministre a confié au groupe de travail le mandat suivant pour la suite des travaux :

- effectuer un bilan du programme « zones blanches ». Ce programme, lancé en 2003, a permis d'équiper en téléphonie mobile les 3 070 centres-bourgs situés en zone blanche grâce à un co-investissement entre opérateurs, Etat et collectivités territoriales. L'investissement mobilisé représente au total près de 600 millions d'euros. Le groupe de travail proposera en outre des modalités d'extension et de finalisation du programme « zones blanches » afin de desservir les dernières communes qui ne bénéficient pas encore de la téléphonie mobile ;
- vérifier la cohérence entre les chiffres de couverture du territoire en téléphonie mobile fournis par les opérateurs et vérifiés par l'ARCEP, et la couverture réelle.

EN VALORISANT L'ÉNERGIE HYDRAULIQUE NOUS CONTRIBUONS AU DÉVELOPPEMENT DES VALLÉES.

Développer la production d'origine hydraulique, c'est d'abord garantir l'accès à une énergie propre, renouvelable et bien intégrée dans son environnement. C'est aussi participer au développement économique et social d'un territoire, en favorisant les emplois locaux et en stimulant l'agriculture, la pêche et le tourisme. www.gdfsuez.com

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

Illustratrice : Mathilde Nivet / Photo : Ludovic Bollo - GDF SUEZ : SA AU CAPITAL DE 2 252 636 208 € - RCS NANTERRE 542 107 651 - SAATCHI & SAATCHI